

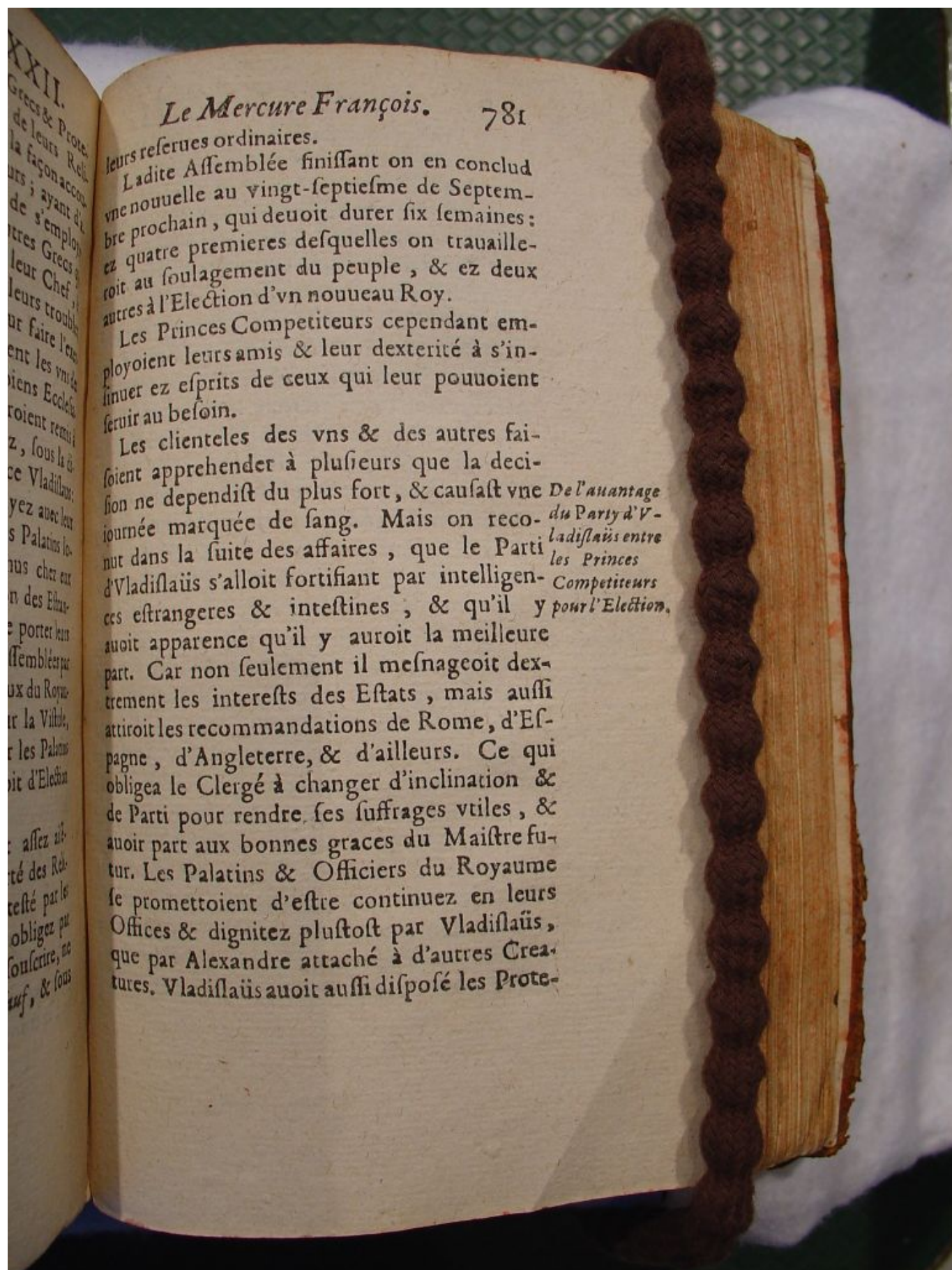
1632_792bis.jpg



1632_780.jpg



1632_781.jpg



1632_782.jpg



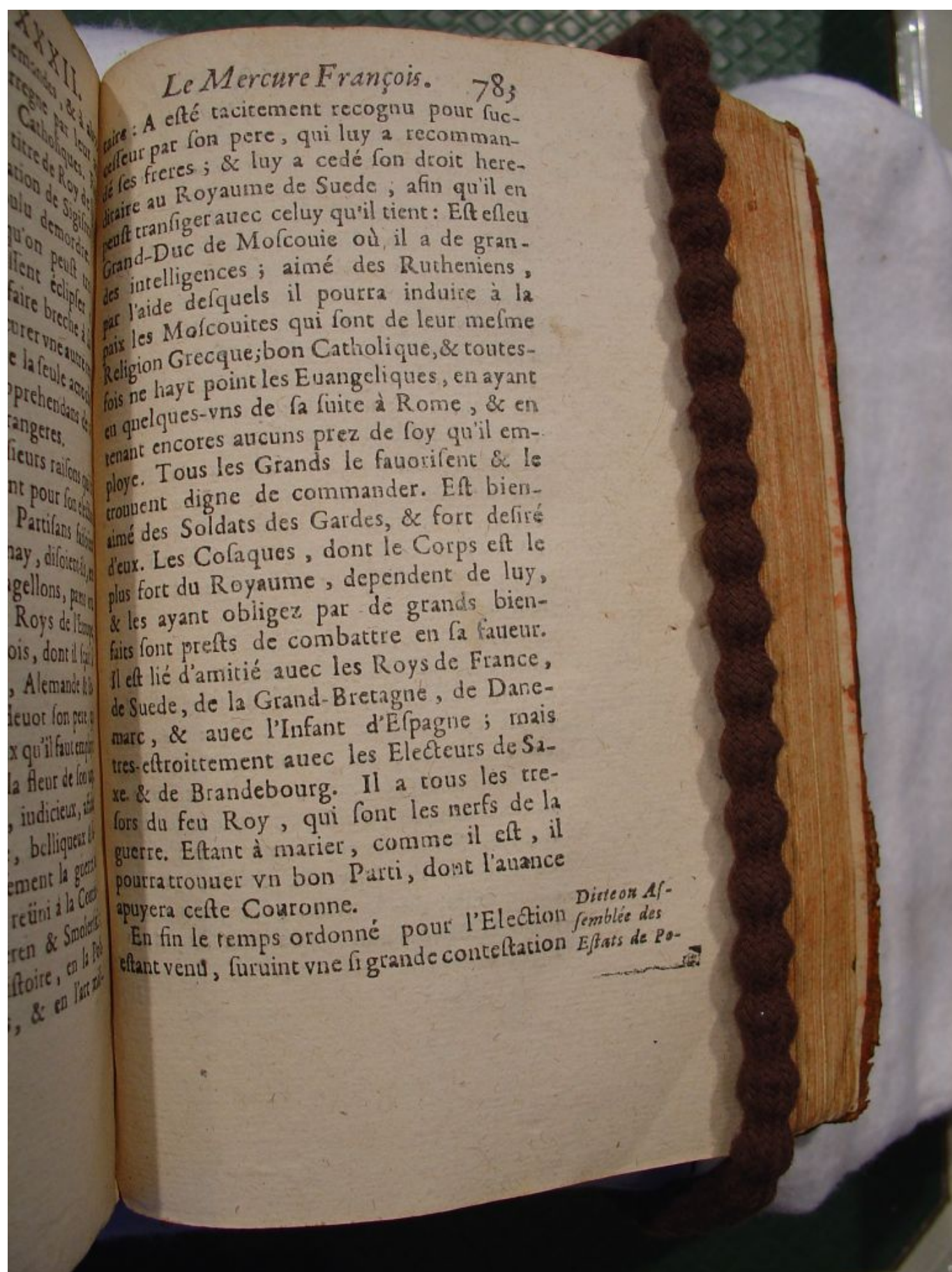
782 M. DC. XXXII.

Estans à rabattre de leurs demandes, & à abréger le temps de l'Interregne par leur accommodement avec les Catholiques. Rien ne luy nuisoit plus que le titre de Roy de Suède, qu'il portoit à l'imitation de Sigismund, qui n'en auoit iamais voulu demordre. Les Partisans souhaittoient qu'on peust trouver des expediens qui peussent eclipser cette Royauté titulaire, sans faire breche à la réputation pour luy en procurer vne autre réelle. Ala verité c'estoit presque la seule accroche de son Election, les Estats apprehendans de s'entriquer en des guerres estrangeres.

*Raisons en
faveur de
l'Election
d'Vladislav
à la Couronne
de Polo-
gne.*

Au reste il y auoit plusieurs raisons qui fauorisoient & combattoient pour son election à la Royauté, que ses Partisans faisoient sonner bien haut. Il est nay, disoient-ils, en Pologne, de la race des Jagellons, parent ou allié de la plus-part des Roys de l'Europe, nourry entre les Polonnois, dont il scait la langue, outre la Latine, Alemande & Italienne, sous vn Prince deuot son pere, qui luy a appris à discerner ceux qu'il faut employer aux affaires; qu'il est en la fleur de son age, magnanime, industrieux, indicielux, affable, liberal, aimant la Iustice, belliqueux & laborieux: a fait heureusement la guerre en Mosconie & Valachie; reüni à la Couronne les Duchez de Seueren & Smolenski; voyagé, estudié en l'Histoire, en la Politique, ez Fortifications, & en l'art mili-

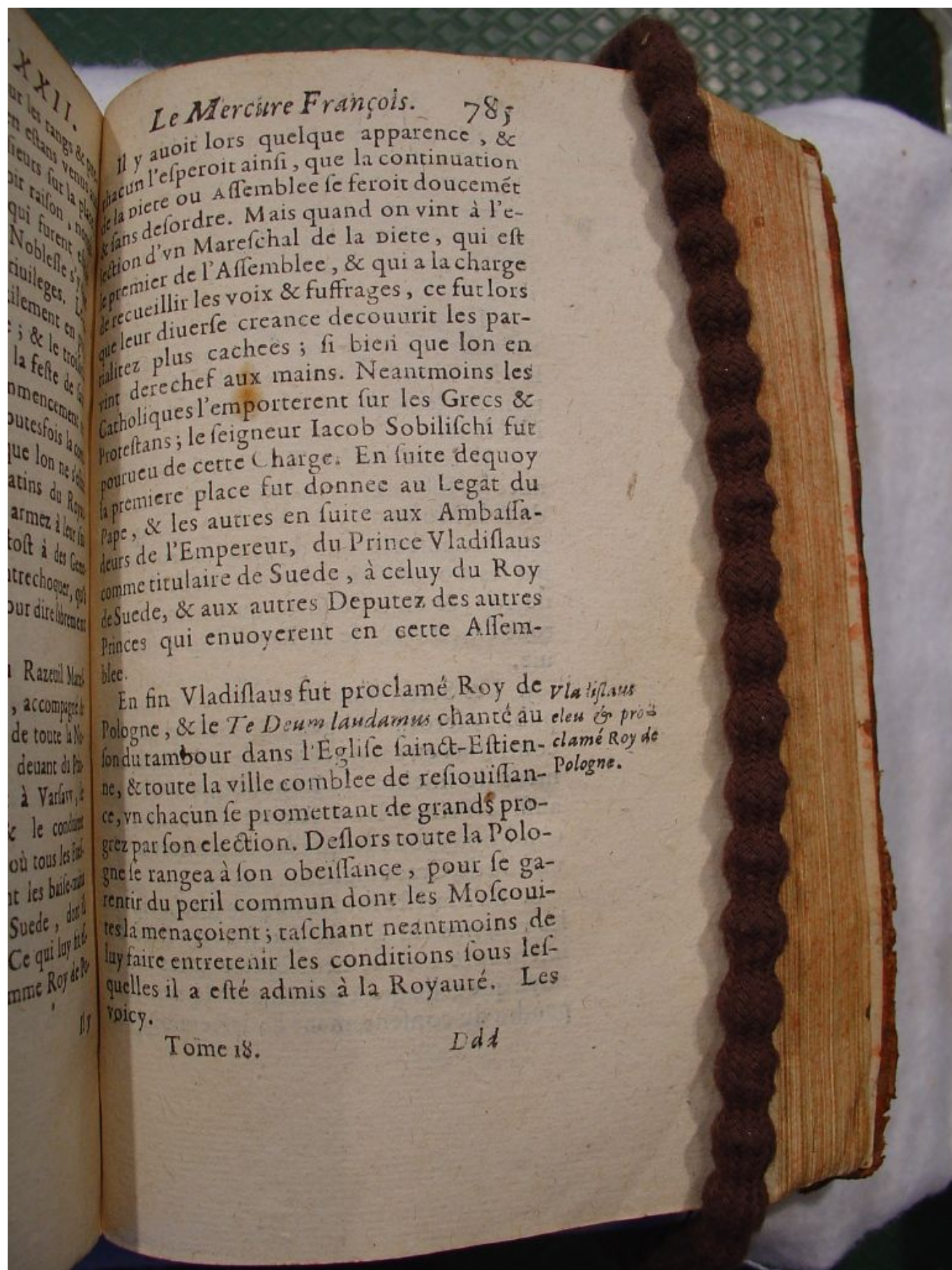
1632_783.jpg



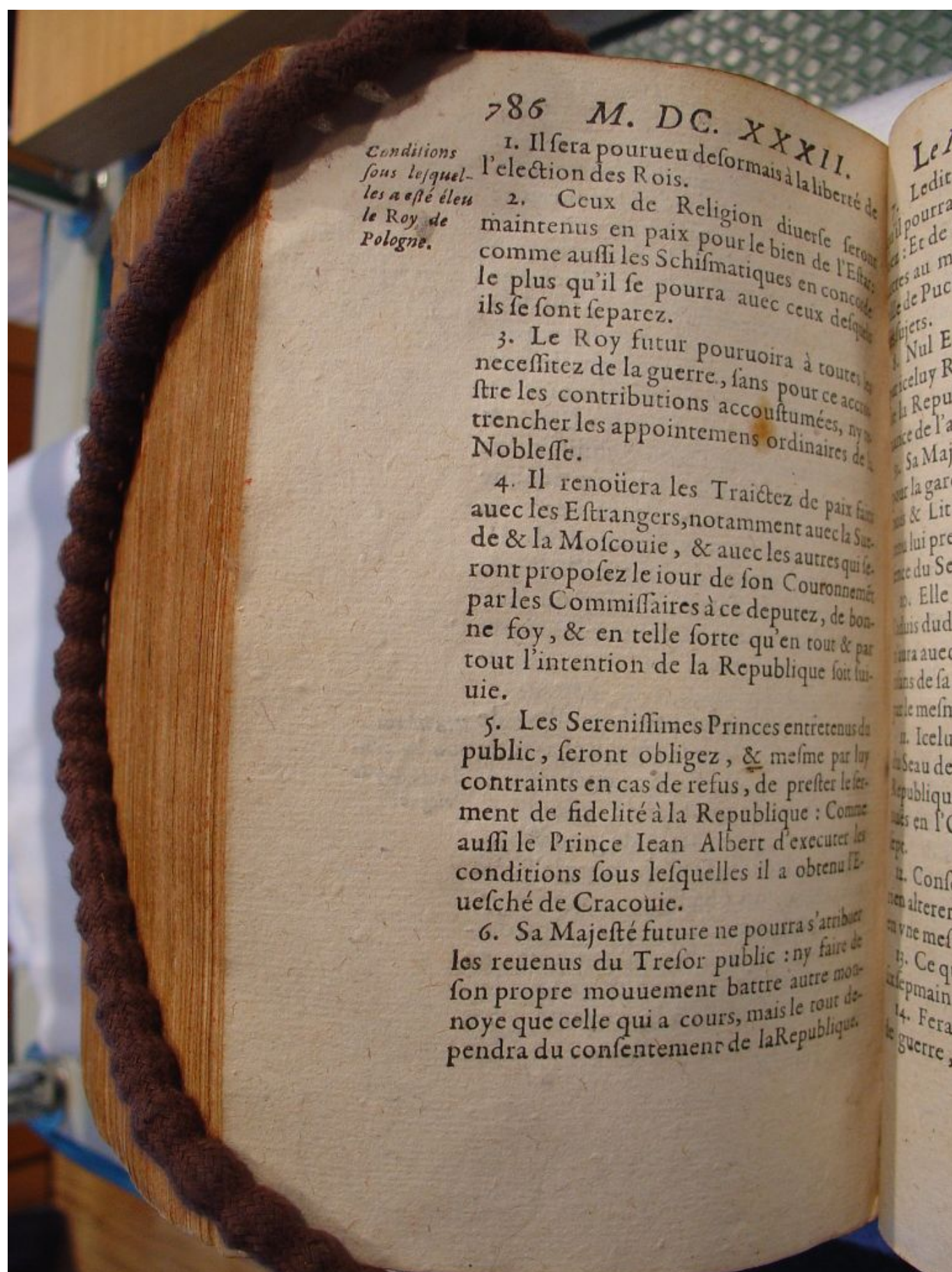
1632_784.jpg



1632_785.jpg



1632_786.jpg

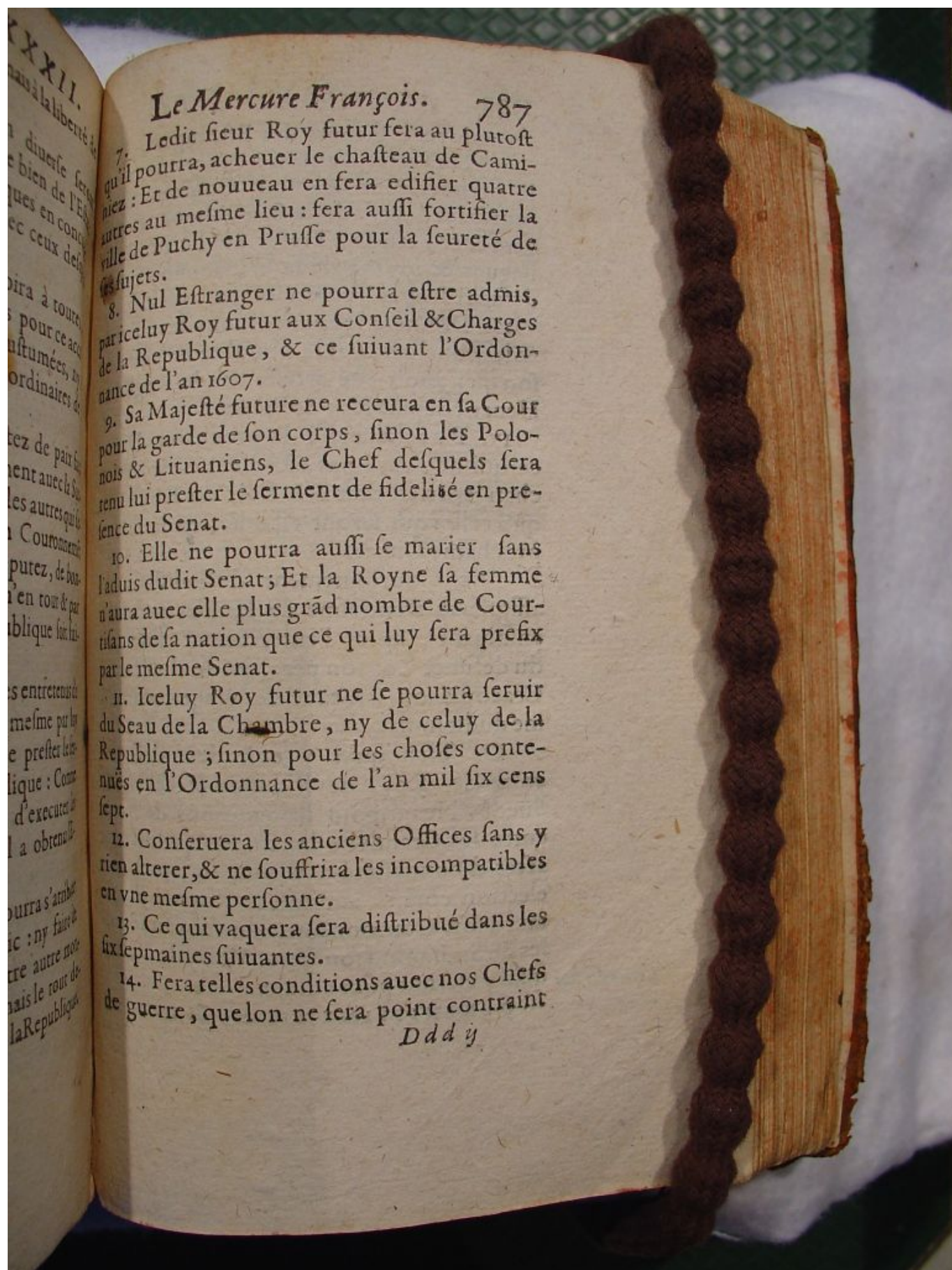


*Conditions
sous lesquelles
il a esté élu
le Roy de
Pologne.*

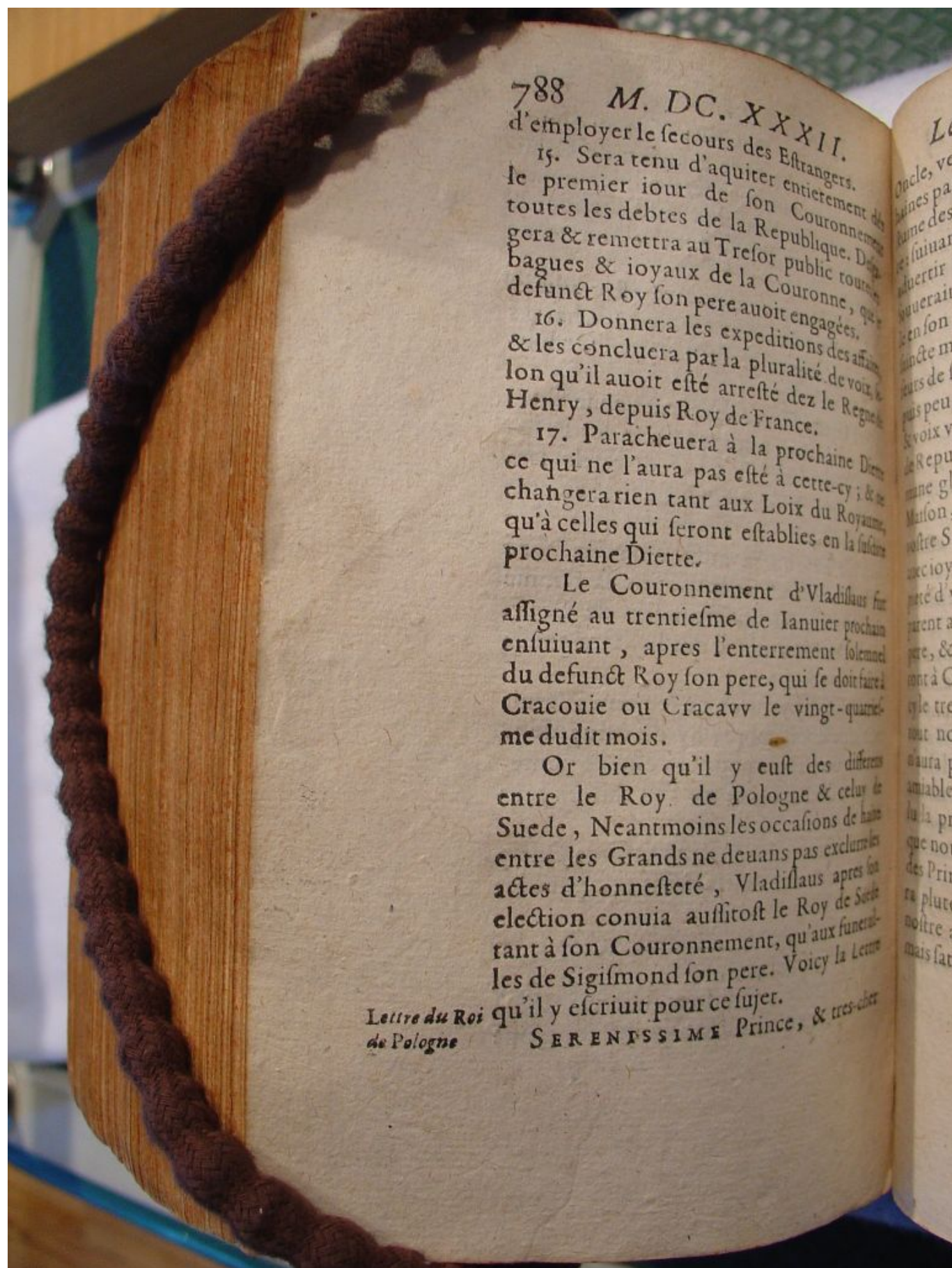
786 M. DC. XXXII.

1. Il fera pourueu desormais à la liberté de l'élection des Rois.
2. Ceux de Religion diuerse seront maintenus en paix pour le bien de l'Estat: comme aussi les Schismatiques en concorde le plus qu'il se pourra avec ceux desquels ils se sont separez.
3. Le Roy futur pouruoirà à toutes les necessitez de la guerre, sans pour ce accroistre les contributions accoustumées, ny y trencher les appointemens ordinaires de la Noblesse.
4. Il renouiera les Traictez de paix faits avec les Estrangers, notamment avec la Suède & la Moscouie, & avec les autres qui seront proposez le iour de son Couronnement par les Commissaires à ce deputez, de bonne foy, & en telle sorte qu'en tout & par tout l'intention de la Republique soit suivie.
5. Les Serenissimes Princes entretenus du public, seront obligez, & mesme par luy contrainsts en cas de refus, de prester le serment de fidelité à la Republique: Comme aussi le Prince Iean Albert d'executer les conditions sous lesquelles il a obtenu l'Inuestiture de Cracouie.
6. Sa Majesté future ne pourra s'attribuer les reuenus du Tresor public: ny faire de son propre mouuement battre autre monnoye que celle qui a cours, mais le tout dependra du consentement de la Republique.

1632_787.jpg



1632_788.jpg



788 M. DC. XXXII.

d'employer le secours des Estrangers.
15. Sera tenu d'aquiter entierement des
le premier iour de son Couronnement
toutes les debtes de la Republique. De
gera & remettra au Tresor public toutes
bagues & ioyaux de la Couronne, que
defunct Roy son pere auoit engagées.

16. Donnera les expeditions des affaires
& les concludra par la pluralité de voix.
lon qu'il auoit esté arresté dez le Regne
Henry, depuis Roy de France.

17. Paracheuera à la prochaine Diette
ce qui ne l'aura pas esté à cette-cy; & ne
changera rien tant aux Loix du Royaume,
qu'à celles qui seront establies en la future
prochaine Diette.

Le Couronnement d'Vladislaus fut
assigné au trentiesme de Ianuier prochain
ensuiuant, apres l'enterrement solemnel
du defunct Roy son pere, qui se doit faire à
Cracouie ou Cracavv le vingt-quatrie-
me dudit mois.

Or bien qu'il y eust des differens
entre le Roy de Pologne & celui de
Suede, Neantmoins les occasions de haine
entre les Grands ne deuans pas exclure les
actes d'honnesteté, Vladislaus apres son
election conuia aussitost le Roy de Suede
tant à son Couronnement, qu'aux funeral-
les de Sigismond son pere. Voicy la Lettre

*Lettre du Roi
de Pologne*

qu'il y escriuit pour ce sujet.
SERENISSIME Prince, & tres-cher

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan